



## Les territoires ont la parole ! Région Sud

### Compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2023

## 1 Participants et support de présentation

La liste des participants ainsi que le support de présentation projeté pendant la réunion sont disponibles sur le site [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr) : rubrique *Les Territoires ont la Parole*.

## 2 Questions / réponses

*NB : Les participants qui n'auraient pas pu intervenir lors de la présentation sont invités à transmettre par mail à DASTRI leurs questions et remarques. Celles-ci pourront être réintégrées au compte-rendu de la réunion et au plan d'actions si nécessaire.*

**Rappel contacts :** [dastri@dastri.fr](mailto:dastri@dastri.fr) / [operations@dastri.fr](mailto:operations@dastri.fr)

### 2.1 Boîtes

- **Que peut-on mettre dans les boîtes ? Est-ce que les déchets mous y rentrent ?**

Non, les déchets mous (compresses, masques et autres cotons) ne vont pas dans les boîtes mais dans les ordures ménagères. Dans la boîte jaune, il faut mettre les déchets médicaux perforants sans électronique (aiguilles, cathéters, micro-perfuseurs, etc.). Dans la boîte violette, il faut mettre les déchets médicaux perforants avec électronique (pompes à insuline par exemple).

- **Est-ce que les professionnels peuvent utiliser vos boîtes ?**

Non, seuls les patients en auto-traitement peuvent les utiliser. Ce sont les patients qui s'administrent leur traitement sans l'intervention d'un professionnel de santé. Les professionnels de santé doivent éliminer leurs déchets par un autre circuit.

- **Pourquoi les boîtes jaunes ne sont pas recyclables ?**

La réglementation nous impose de les éliminer avec les déchets quelle contiennent . Nous travaillons cependant à une expérimentation qui permettrait de les réutiliser

- **Avez-vous une carte qui répertorie les pharmacies qui proposent des boîtes violettes ?**

Toutes les pharmacies du réseau national ont l'obligation de distribuer ces boîtes aux patients. La pharmacie qui n'aurait pas encore commandé des boîtes violettes peut les recevoir en 5 jours ouvrés

- **Comment se passe la commande des boîtes ?**

Les pharmacies se connectent à leur espace sur notre site et passent commande. Elles peuvent faire une commande par mois et sont livrées en 5 jours ouvrés

- **Comment calculer le taux de distribution des boîtes ?**

C'est une estimation entre les commandes effectuées et les besoins estimés sur la base des quantités de produits déclarés chaque année par nos adhérents.

## 2.2 Collecte

- **Pourriez-vous imaginer des points de collecte ailleurs que dans les pharmacies, notamment pour les endroits reculés ?**

Le réseau de pharmacie est constitué de 21000 sites . Il semble difficile d'envisager d'autres profils de points de collecte

- **Comment calculer le taux de collecte ?**

Il est calculé par la mise en perspective des quantités déclarés par nos adhérents et des quantités collectes par nos opérateurs

- **Comment faites-vous pour savoir si un produit mis sur le marché est acheté par un patient en auto-traitement ou par quelqu'un d'autre ?**

Nous appliquons un taux d'auto traitement aux quantités totales déclarées chaque année par les adhérents. Ce taux est lié à la pathologie concernée . Pour exemple 86% pour le diabète.

## 2.3 Autres sujets

- **Qui peut bénéficier de votre convention avec la FSPF ?**

Tous les pharmaciens peuvent en bénéficier, qu'ils soient adhérents ou non à la FSPF.

- **Où trouver les chiffres dont vous parlez ?**

Tout est sur notre site. Vous pouvez aussi consulter notre rapport annuel.

## 3 PLAN D' ACTIONS 2022

Tâches	Référent	Partenaires	Échéance
Campagnes d'appels et d'e-mailings des pharmacies	DASTRI	CROP/ Syndicats	2024
Formation des étudiants en pharmacie	DASTRI	Université	2024
Contacteur la pharmacie expérimentale de Marseille	DASTRI	Université	2024
Ordonnances ( Logiciel de gestion des cabinets )	DASTRI	Editeurs	2024
Contrôle des pharmacies vaccinant	ARS	DASTRI	2024